



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Seine-et-Marne

### Annexe 3

Note de service n° 2021-22-8 du 13/12/2021

## **Demande d'aménagement du temps de travail à temps partiel sur autorisation selon la modalité hebdomadaire Année scolaire 2022-2023**

Je soussigné(e) :  Mme  M.

Nom d'usage : .....

Nom de famille : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Corps/Grade : .....

Poste actuel occupé :  à titre définitif  à titre provisoire  Réintégrant/intégrant le département

Ecole d'affectation (le cas échéant) : .....

Intitulé du poste (direction, adjoint, BD) :  
.....

Commune : .....

Circonscription : .....

Adresse personnelle : .....

Numéro de  
portable : .....

Adresse courriel : .....@.....

Position statutaire ou situation particulière en 2021-2022 (congé parental, disponibilité, CLM, CLD...)  
.....

Participation au mouvement intra-départemental 2022 :  oui  non

sollicite un aménagement de mon temps de travail à temps partiel selon la modalité  
hebdomadaire.

1<sup>ère</sup> demande

Renouvellement

Ineat

**QUOTITE SOLLICITEE** :  50 % (2 jours travaillés)  75 % (3 jours travaillés)

Journées travaillées	Lundi	Mardi	Mercredi				Jeudi	Vendredi
			Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4		

**MOTIF** :

- Convenances personnelles (*joindre un courrier précisant les motivations de la demande accompagné, le cas échéant, des pièces justificatives*)
- Raison médicale (*joindre, sous pli confidentiel à l'attention du médecin du travail, un certificat médical circonstancié et détaillé de moins de 3 mois*) pour :
  - l'enseignant
  - un enfant
  - le conjoint
  - un ascendant
  - autres : .....
- Elever un enfant de plus de 3 ans (*joindre la photocopie du livret de famille*)
- Création d'entreprise
- Mandat électif

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, certaines données vous concernant sont collectées et utilisées dans le cadre de l'instruction de votre dossier (art.6 du RGPD).

- Accord
- Opposition

Je prends acte que le temps partiel n'est accordé que pour l'année scolaire 2022-2023 et que son attribution ne donne aucune garantie sur la quotité obtenue ni sur le choix du ou des jours travaillés.  Fait à ....., le .....  Signature de l'intéressé(e)	Date  Observations : ..... ..... .....  Signature et cachet de l'IEN <sup>(1)</sup>
---	---

<sup>(1)</sup> Pour les enseignants n'ayant pas de poste à titre définitif ou ayant perdu leur poste ou BD, la demande doit être adressée directement à la DPE1